



de canton de PACY-sur-EURE

# MAIRIE de MEREY

- 27640 -

Tél : 02 32 26 07 21 - [commune.merrey@orange.fr](mailto:commune.merrey@orange.fr)

Ouverture au public : Mercredi de 15 h à 18 h

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE TEMPORAIRE N° 2022- 10

*Portant sur la circulation en agglomération*

### Le Maire,

**Vu** la loi n ° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code des collectivités territoriales et notamment les articles L22121 à L22124

**Vu** le code de la route et notamment les articles RI 10-1 à 3, R 130 et suivants, R4112 et suivants, R415-8, R414-14 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I huitième partie \_signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002;

**Vu** la demande de l'entreprise EQUIOM, pour ALLO BETON, - sise, Route de la Garenne, 27600 Gaillon, Maître d'œuvre ; représentée par M. Benoît Vasseur ;

**Considérant** que pour la réalisation de travaux de fondation pour clôture, il est nécessaire de restreindre la chaussée, chemin du Haut La blonde ;

### ARRETE

**ARTICLE 1er** - Le 29 juin 2022, pour la matinée à partir de 8h00, la chaussée, au niveau du 2 bis chemin du Haut La blonde, sera restreinte ;

**ARTICLE 2** - La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MERREY ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 4** - M. le Maire de la Commune de MERREY, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Préfet de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

A MEREY, le 22/06/2022

Le Maire  
Noureddine SGHAIER

